



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Centre pénitentiaire de Rennes - Vezin

Question orale n° 167

Texte de la question

Mme Claudia Rouaux attire l'attention de M. le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les problématiques rencontrées au centre pénitentiaire de Rennes-Vezin. Cet établissement est confronté à un manque de personnel tandis que le nombre de détenus dépasse les capacités d'accueil. Dans le quartier de semi-liberté, il n'y a qu'un seul agent pour 21 détenus présents. Cette situation de surpopulation carcérale est source de tensions et de difficultés au quotidien. Par ailleurs, des problèmes sécuritaires existent. Face à la démultiplication des projections, il est nécessaire d'installer un filet anti-projections ainsi qu'un grillage entre les deux maisons d'arrêt. Il manque également des places à l'isolement. C'est pourquoi elle souhaite connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour remédier à ces difficultés dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RENNES-VEZIN

Mme la présidente . La parole est à Mme Claudia Rouaux, pour exposer sa question, no 167, relative au centre pénitentiaire de Rennes-Vezin.

Mme Claudia Rouaux . Je souhaite attirer votre attention sur l'importance d'améliorer les conditions de travail des surveillants pénitentiaires et de renforcer la sécurité au sein du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin-le-Coquet. Ouvert en 2010, cet établissement illustre le problème de la surpopulation carcérale en France. Il compte 843 détenus pour 686 places, ce qui oblige certains à dormir sur des matelas au sol. Cette situation est source de tensions au quotidien, d'autant plus que les troubles psychiatriques et les problèmes d'addiction sont en augmentation parmi les détenus. Le centre pénitentiaire compte 332 personnels de surveillance et officiers, dont je tiens à souligner l'engagement au quotidien, en lien avec les services judiciaires, sanitaires et sociaux. Toutefois, il est confronté à un manque d'effectifs, avec un déficit d'environ quarante agents. Dans le quartier de semi-liberté, éloigné géographiquement du centre pénitentiaire, il n'y a qu'un seul agent pour vingt et un détenus qui, le plus souvent sans emploi ni formation, rentrent parfois très alcoolisés.

Il est urgent d'installer un filet antiprojection et un grillage entre les deux maisons d'arrêt, car plus de 1 100 projections ont lieu chaque mois. Ces objets venus de l'extérieur font l'objet d'un trafic facilité par le jeu du yoyo. Je pense aussi aux nombreux caillebotis métalliques posés derrière les barreaux, qui sont coupés avec de simples couteaux de table à bout rond. Les fouilles ponctuelles et motivées ne permettent ni de saisir tous les objets illicites ni de déterminer à quel détenu ils appartiennent.

Je salue la généralisation des gilets pare-lames pour protéger l'intégrité physique des agents, mais je vous signale que les agentes ne sont pas équipées de tenues adaptées à leur corps, alors même que ces dernières existent. Pour finir, je tiens à exprimer tout mon soutien et mes vœux de prompt rétablissement au surveillant agressé le 13 février par un jet d'eau de Javel dans les yeux. Je souhaite connaître les engagements concrets que compte prendre le gouvernement pour équiper les femmes de gilets adaptés, ainsi que pour renforcer la

sécurité et les effectifs au sein de cet établissement pénitentiaire.

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la ville.

Mme Juliette Méadel, *ministre déléguée chargée de la ville* . Je vous remercie pour votre question et répondrai au nom de mon collègue Gérald Darmanin. Je tiens à exprimer ma solidarité avec l'agent qui a été blessé et à rendre hommage au travail accompli par les personnels pénitentiaires, qui jouent un rôle décisif. Permettez-moi aussi de réaffirmer le soutien indéfectible du gouvernement aux personnels et notre volonté d'améliorer leurs conditions de travail, qui sont difficiles.

Le taux de couverture globale au centre pénitentiaire de Rennes-Vezin s'élève à 84,5 %, pour une moyenne nationale de 90,11 %. Nous devons parvenir aux taux de couverture attendus dans nos établissements. La réforme statutaire historique qui a été mise en œuvre en 2024 renforcera l'attractivité des métiers pénitentiaires, en permettant la revalorisation de plus de 31 000 agents. C'est un premier levier important pour augmenter les recrutements et fidéliser les personnels. Les annonces du ministre de la justice à Agen, le 23 janvier, traduisent aussi sa détermination à valoriser les missions pénitentiaires et à améliorer la sécurité des agents.

Vous mentionnez la présence d'un agent pour vingt et un détenus dans le quartier de semi-liberté du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin. En réalité, cinq agents pénitentiaires sont affectés à ce quartier, pour des services de douze heures, avec deux remplaçants identifiés. De plus, le régime de semi-liberté permet aux personnes détenues de travailler à l'extérieur pendant la journée. L'activité de ces quartiers, qui est réduite le jour, justifie une moindre présence des personnels. Quant au quartier d'isolement, il compte sept places, et non plus douze. Les cinq autres places constituent une unité pour détenus violents, qui répond au besoin spécifique de prise en charge identifié dans cet établissement.

La direction du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin et la direction inter-régionale des services pénitentiaires de Rennes sont pleinement mobilisées pour renforcer la sécurité de l'établissement. Ce dernier est protégé par 400 mètres de filets antiprojection. Une zone de 60 mètres de long, située entre les deux bâtiments, doit encore être couverte pour compléter la barrière physique entre les deux cours de promenade. Ce projet est encore à l'étude, car sa réalisation dépendra notamment des moyens budgétaires disponibles. Outre les filets, les grillages ont été doublés entre les cours de promenade. Le centre pénitentiaire est également équipé d'un dispositif de détection, de neutralisation et de caractérisation de drones. Ainsi, depuis juillet 2024, aucune projection n'a été recensée par l'établissement. De même, aucun survol de drone n'a été signalé depuis l'année dernière.

Mme la présidente . La parole est à Mme Claudia Rouaux.

Mme Claudia Rouaux . Je suis très étonnée de vos chiffres. En visitant ce centre, j'ai vu qu'il était entouré de tonnes de déchets, qui sont nettoyés tous les jours. Ces déchets viennent bien de quelque part. Concernant le quartier de semi-liberté, il y a peut-être cinq agents affectés, mais l'agent de nuit est seul. Dernièrement, le Samu a été appelé pour prendre en charge un agent très alcoolisé.

Le fait que des agents se retrouvent seuls est un vrai problème. Enfin, pourquoi continuer à utiliser de l'eau de Javel, alors qu'il existe d'autres produits d'entretien ? Et pourquoi l'huile bouillante est-elle toujours en usage dans les prisons ?

Données clés

Auteur : [Mme Claudia Rouaux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 167

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#)

Réponse publiée le : 19 février 2025, page 1361

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 février 2025](#)